

GÉOPOLITIQUE DES FRONTIÈRES DU CANADA : SITUATIONS ET TENDANCES

André-Louis SANGUIN
Université d'Angers
CNRS-URA 1690 Espace et Culture
(Paris IV)

La géopolitique des frontières du Canada est abordée selon un regard topologique que constitue le quadrilatère méga-territorial de ce pays : la façade pacifique, la façade arctique, la façade atlantique et la frontière terrestre américano-canadienne. Les frontières du Canada ne peuvent être perçues selon une échelle européenne. L'arme nucléaire a placé le Canada dans une localisation stratégique de tout premier plan entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique. Le nouvel ordre mondial issu de l'effondrement du communisme amène à s'interroger sur la nouvelle donne géopolitique des frontières du Canada. Ce pays est devenu aujourd'hui l'un des leaders dans la course à l'extension de la zone des 200 milles.

The geopolitics of Canadian boundaries is approached according to a topological point of view which constitutes the so-called mega-territorial quadrilateral of this country : Pacific seaboard, Arctic seaboard, Atlantic seaboard and the US-Canadian border. The Canadian boundaries are not to be perceived according to a European scale. The nuclear weapon has transformed Canada into a first category strategic location between USA and USSR. The new world order born of the collapse of communism is bringing to ask oneself about the new geopolitical deal for Canada. Nowadays, Canada is one of the leader countries with regard to the enlargement race of the 200 miles zone.

La vaste question des frontières du Canada peut être appréhendée selon différentes approches disciplinaires. Ici, l'accent est mis sur un regard topologique. En effet, cette problématique prend assise sur un quadrilatère méga-territorial : la façade pacifique, la façade arctique, la façade atlantique et la frontière américano-canadienne dite du 49ème parallèle. Les dimensions continentales du deuxième Etat du monde par la superficie après la Russie font que ses frontières ne peuvent, en aucune manière, être perçues selon une échelle européenne. En bonne part, cette originalité tient au fait que, de 1949 (date d'acquisition de l'arme nucléaire par l'URSS) jusqu'à 1991 (disparition de l'URSS), le Canada s'est toujours trouvé, bon gré mal gré, dans une localisation stratégique de tout premier plan au sein des nations démocratiques. Le nouvel ordre mondial issu de l'effondrement du communisme amène à s'interroger sur la nouvelle donne géopolitique des frontières du Canada : d'une certaine façon, certaines d'entre elles s'estompent tandis que d'autres connaissent une vigoureuse reprise en compte ou bien endossent un rôle territorial de plus en plus capital.

LA FAÇADE PACIFIQUE

Coincée entre la Queue de Poêle de l'Alaska (*The Alaskan Panhandle*) et l'Etat du Washington, la façade pacifique du Canada est beaucoup plus étroite du point de vue spatial que du point de vue géopolitique. Prince Rupert est un cul-de-sac sans aucune route côtière directe avec Vancouver et les deux villes sont séparées par tout un cortège de fjords profonds formant autant d'obstacles aux transports. En vérité, cette façade ne tire son importance géostratégique que par la position et le site du Grand Vancouver ainsi que par son nouveau rôle de "porte canadienne de l'Asie".

Dans les eaux pacifiques du Canada, il n'y a jamais eu de guerre du saumon comme il y eut et comme il y a une guerre de la morue dans ses eaux atlantiques. Néanmoins, il faut savoir que la pêche en Colombie Britannique représente 10% du total des prises de tout le pays mais 28% en valeur car cette activité fournit 97% de tout le saumon capturé dans les eaux canadiennes. Bien évidemment, cette pêche est source de conflits avec les pêcheurs du Washington et de l'Alaska. En outre, depuis l'instauration de la zone des 200 milles, le Canada a chassé les flottes étrangères de pêche dont celle très redoutée du Japon. Toutefois, les règlements de l'INPFC (*International North Pacific Fisheries Convention*) permettent de réguler au mieux les prises du saumon au-delà des 200 milles (Minghi, 1971).

Le rôle de "fenêtre sur l'Asie" joué dorénavant par Vancouver constitue, de toute évidence, le facteur géopolitique central. Dans son économie, le Canada a opéré un formidable basculement vers l'Ouest. Ses second et quatrième partenaires à l'exportation sont le Japon et la Chine tandis que les second, cinquième et sixième partenaires à l'importation sont le Japon, la Corée et Taiwan. Une bonne partie de ce flux import-export passe par Vancouver. De plus, la métropole de la Colombie Britannique est aujourd'hui le lieu hautement significatif d'une immigration asiatique de personnes qualifiées, le site d'investissements japonais dans le secteur touristique et, enfin, le bassin de réception d'un nombre croissant de visiteurs asiatiques (Gill et Sanguin, 1990). Qui plus est, Vancouver se veut un des maillons du réseau urbain transpacifique qui se met en place depuis une vingtaine d'années (Dorel, 1994). De même convient-il de souligner un fait important pourtant passé inaperçu : la balance commerciale de la Colombie Britannique avec le Japon est positive alors que celle des provinces industrialisées du Canada est négative avec ce même partenaire (Racine et Villeneuve, 1992).

La frontière pacifique du Canada est confrontée aux risques technologiques majeurs. Il y a déjà longtemps que le Canada a refusé le passage du pétrole alaskien de Prudhoe Bay (Mer de Beaufort) par un oléoduc courant à travers la Colombie Britannique. Un oléoduc transalaskien Prudhoe Bay-Valdez, construit en 1977, amène le brut sur le littoral Sud d'Anchorage. Cette exploitation pétrolière n'est pas sans risque écologique comme l'a montré la catastrophe du pétrolier *Exxon Valdez* au printemps 1989 polluant la côte méridionale de l'Alaska. Cela a donné raison à la position canadienne (Pelletier, 1995).

Enfin, la façade pacifique du Canada est l'un des principaux espaces où s'affirme le renouveau ethnique amérindien. De toutes les nations amérindiennes de l'Ouest cordilléran au Canada, la nation Haida est celle qui manifeste le plus positivement une reprise en compte de son espace. Cela a pu se vérifier lors de la création du parc national Gwaii Haanas occupant toute la moitié méridionale de l'archipel des Iles de la Reine Charlotte. Pour la première fois au Canada, la planification, l'aménagement et la gestion d'un parc national sont co-dirigés par le Service Canadien des Parcs et par une nation amérindienne (Sanguin, 1991).

LA FAÇADE ARCTIQUE

Le Canada arctique constitue un ensemble à part aux limites jamais très précises. Par commodité, disons que le Canada arctique recouvre le Yukon, les TNO, le pourtour de la Baie d'Hudson et le Nouveau Québec. Il s'agit d'un espace atypique qu'il serait vain de comparer avec d'autres espaces sous les hautes latitudes (Rougier, 1994).

Bien qu'esquissée durant la Seconde Guerre Mondiale, c'est surtout pendant toute la période de la guerre froide (1947-1991) que la façade arctique du Canada dut sa fortune grâce à sa position éminemment stratégique entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique. Tant que les Etats-Unis étaient seuls à posséder la bombe atomique, le danger n'était pas immédiat pour le Canada. Tout changea en 1949 lorsque l'URSS se dota de l'arme nucléaire : pour la première fois, l'Amérique était devenue directement vulnérable. Dans un premier temps, l'avion était le seul vecteur possible pour les bombes atomiques. Pour les bombardiers soviétiques, la voie polaire était la plus courte pour atteindre des objectifs américains. L'Arctique canadien avait cessé d'être un cul-de-sac car c'est par lui que pouvaient arriver les avions de l'adversaire. Dans un deuxième temps, les fusées et les sous-marins devinrent les nouveaux vecteurs de la bombe atomique, ce qui renforça encore l'importance de la frontière arctique du Canada (zone d'écoute et de détection, blocage des sous-marins soviétiques dans les détroits séparant les îles de l'archipel arctique). C'est ainsi que fut mise en place la fameuse Ligne DEW (*Distant Early Warning*). Au début des années

1980, l'IDS (Initiative de Défense Stratégique dite Guerre des Etoiles) du Président Reagan perfectionna le bouclier arctique canadien par les installations BMEWS et Radar Parcs. Ainsi, jusqu'en 1991, la frontière arctique du Canada se trouva placée au centre du dispositif stratégique américain et de celui de l'OTAN. Ce rôle est maintenant terminé puisque la nouvelle Russie n'est plus une menace pour l'Amérique du Nord.

Toutefois, à propos de cette frontière arctique du Canada, il est très important de souligner un phénomène récurrent : la volonté de mainmise des Etats-Unis. De quoi s'agit-il ? Le Canada a des difficultés à exercer sa souveraineté dans l'Arctique face aux Etats-Unis. Cela a été illustré, dans un passé très récent, par deux incidents : le voyage du pétrolier étatsunien *Manhattan* dans les eaux canadiennes en 1969 et celui du *Polar Sea*, brise-glace de la U.S. Coast Guard qui, en août 1985, traversa le Passage du Nord-Ouest sans demander l'autorisation du Canada. Ce voyage voulait illustrer la prétention étatsunienne de considérer les détroits de l'archipel arctique comme des eaux internationales alors que le Passage du Nord-Ouest est partie intégrante du territoire canadien. D'où deux constats :

1/ Ce problème revêt une importance considérable car le pétrole et le gaz naturel de la Mer de Beaufort et des îles de l'Arctique canadien ne manqueront pas d'attirer un trafic croissant.

2/ Les opérations militaires étatsuniennes dans le Grand Nord canadien constituent une source de préoccupation pour une fraction appréciable de la population canadienne (Racine et Villeneuve, 1992).

Le pétrole apporte une nouvelle dimension géopolitique au Canada arctique. De fait, les rivages de la Mer de Beaufort recèlent des réserves considérables de pétrole et laissent espérer à la communauté de Tuktoyaktuk (localisée à l'embouchure du Mackenzie) de devenir un jour l'homologue de Prudhoe Bay. Cependant, l'exploitation de cette ressource *offshore* poserait les problèmes d'une pollution éventuelle qui serait catastrophique dans des eaux froides et de faible déplacement. C'est pourquoi, dans l'Arctique canadien, on y a renoncé au moins provisoirement (Pelletier, 1995). En d'autres mots, la fragilité du milieu a engendré un véritable moratoire des exploitations pétrolières. Même plus, petit à petit, émerge l'idée que l'Arctique canadien devrait rester à l'écart des impacts d'une exploitation "moderne" de ses ressources. Toutefois, en 1991, les TNO ont produit 2 millions de tonnes de pétrole et 363 millions de m³ de gaz naturel, principalement dans le secteur de Norman Wells sur le cours moyen du Mackenzie.

L'Arctique canadien est aujourd'hui l'objet d'une *révolution politique considérable*, à savoir l'émergence d'un nouveau palier de gouvernement qui n'est ni l'Etat fédéral central ni les provinces fédérées. Ce palier, ce sont les

nouveaux territoires autochtones : Nunavut, Deneland, Nunavik. En 1999, le Nunavut, résultat de la partition en deux des TNO, formera le premier gouvernement autochtone du Canada avec 18 000 Inuit. Iqaluit (ex-Frobisher Bay), sur la Terre de Baffin, a toutes les chances d'en devenir la capitale. Le même processus est en cours au Nouveau Québec où le Nunavik deviendrait par détachement un gouvernement inuit. Une Constitution du Nunavik a même été rédigée en 1991. Le Deneland, quant à lui, deviendrait le premier gouvernement amérindien ancré sur le Sud-Yukon et le Sud-Ouest des TNO. En vérité, le Nunavut, le Deneland et le Nunavik ne sont pas autre chose qu'une consécration territoriale à retardement. En effet, les nations autochtones dites Premières Nations affirment n'avoir jamais abdiqué leur souveraineté sur des terres où elles vivent depuis des millénaires et qui, pour elles, ne s'appellent pas Yukon, TNO ou Nouveau Québec mais bien plutôt Deneland, Nunavut, Nunavik.

D'une façon plus inattendue, la frontière arctique du Canada est en train de s'ouvrir au *tourisme*. Il s'agit bien évidemment d'un tourisme d'aventure à flux limités lié, d'une part, à la découverte des genres de vie amérindien et inuit et, d'autre part, à l'attrait exercé par cinq parcs nationaux spectaculaires (Kluane, Nord Yukon, Auyuittuq, Nahanni, Ellesmere). Ainsi, l'Arctique canadien constitue, en matière de tourisme, un remarquable champ d'expériences et un authentique laboratoire.

LA FAÇADE ATLANTIQUE

A coup sûr, la frontière atlantique du Canada est actuellement celle qui est la plus chargée de tension politique et la plus outillée pour un conflit potentiel. Cette situation insolite tient à deux facteurs complémentaires :

1/ la dramatique raréfaction de la ressource halieutique dans les eaux canadiennes ;

2/ l'instauration en 1982, par les effets du nouveau Droit de la Mer, de la fameuse zone des 200 milles.

C'est avec ses deux voisins immédiats, la France (Saint-Pierre et Miquelon) et les Etats-Unis, que le Canada s'est trouvé en vive opposition sur le dossier de la pêche. Comment s'explique le durcissement de la position canadienne ? Dans les années cinquante et soixante, il y eut une surexploitation anarchique des Bancs de Terre-Neuve. Durant certaines campagnes de pêche, il n'était pas rare de voir 300 chalutiers polonais et 500 chalutiers soviétiques pêcher sur les Bancs. Dès 1977-1978 et afin d'éviter la catastrophe écologique d'une disparition totale de la morue, le Canada imposait des quotas de prises aux flottilles étrangères et en restreignait considérablement le nombre de bateaux. La mise en place de la ZEE en 1982 allait faire le reste : chasser définitivement les chalutiers étrangers. Ne demeurait plus dans cette zone que la petite flottille de Saint-Pierre et Miquelon en vertu d'un accord franco-canadien de 1972.

Dans le même temps, surgissait entre les Etats-Unis et le Canada, d'une part, et entre la France et le Canada, d'autre part, la question de la délimitation des frontières maritimes. Dans le Golfe du Maine, le Banc George et le Banc Browns, très poissonneux, constituaient l'objet du litige. L'affaire fut portée devant la Cour Internationale de Justice à La Haye et réglée par elle en 1984. Quant à la délimitation de la ZEE de Saint-Pierre et Miquelon, cette affaire demanda 20 ans pour être résolue par la Cour Internationale de Justice en 1992 et aboutir à un espace maritime français pour le moins curieux dans sa forme territoriale (Prescott, 1985).

Les choses auraient pu en rester en l'état pour quelques décennies. Or, la frontière atlantique du Canada vient de se réactiver d'une façon dramatique par ce que les médias ont surnommé la *guerre du turbot* entre le Canada et l'Union Européenne. Cet épisode n'est que l'illustration d'une tendance géopolitique plus lourde et plus large : le véritable enjeu de l'affrontement entre le Canada et l'Union Européenne porte sur le maintien ou non de la législation internationale actuelle en matière de pêche et de ZEE. En d'autres mots, la haute mer fait peau de chagrin et le temps est certainement proche où, par exemple, le Liberia et le Brésil auront une frontière maritime commune au mileu de l'Atlantique (Sanguin, 1980). Ayant épuisé leurs 200 milles marins, beaucoup de pays, dont le Canada, se lancent dans une politique d'extension de la ZEE à 300 milles. Cela explique pourquoi le Canada s'est retiré en 1994 de la Cour Internationale de Justice pour ce qui concerne la pêche. En l'état actuel des évolutions, tout porte à croire que le principe de la ZEE des 200 milles a toutes les chances d'être réformé dans les deux prochaines décennies tant la pression des Etats côtiers devient grande sous le double effet des dangers de la pollution marine et de la raréfaction de la ressource halieutique.

Sur la frontière atlantique du Canada se profile aussi la question du *pétrole offshore*. On sait maintenant que les trois gisements Hibernia (Est de Terre-Neuve), Sud-SPM et Venture (au large de la Nouvelle-Ecosse) renferment un potentiel de 15 milliards de barils de pétrole et de 90 milliards de mètres cubes de gaz naturel. Plus d'une centaine de forages sous-marins a permis de découvrir 20 sites exploitables. Les recherches pétrolières sur les Bancs ont suscité beaucoup d'espoirs mais il n'y a toujours rien de concret bien que les réserves semblent plus importantes que celles de la Mer du Nord. L'exploitation du pétrole *offshore* pourrait modifier considérablement l'avenir économique de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Ecosse. Mais qui est propriétaire de ces réserves ? Le gouvernement fédéral ou les provinces concernées ? En 1982, un accord Ottawa-Halifax a reconnu à la Nouvelle-Ecosse les mêmes avantages financiers qu'à l'Alberta en matière pétrolière. En 1985, un compromis Ottawa-

St John's a donné à Terre-Neuve le pouvoir de taxer les ressources sous-marines.

LA FRONTIÈRE AMÉRICAINE

Curieusement, c'est la frontière la plus peuplée et la plus historique qui est aujourd'hui celle où les mutations géopolitiques sont les moins actives. Du Détroit Juan de Fuca à la Baie de Fundy, des secteurs entiers engendrent peu de flux (grandes plaines céréalières, frontière Canada-Maine). La maritimisation des Grands Lacs depuis 1959 (Nouvelle Voie Maritime du Saint-Laurent) est devenue un élément traditionnel vivifiant l'axe laurentien. La nouveauté géopolitique vient surtout de l'émergence de deux mégapoles transfrontalières : Pugetopolis et Golden Horseshoe. De Vancouver jusqu'à Portland (Oregon), s'étire sur 350 km une nouvelle mégapole nord-américaine dorénavant dénommée Pugetopolis. Elle abrite 5 millions et demi de personnes portées par des activités dynamiques (avionnerie, filière bois, base arrière de l'Alaska et de son pétrole, ports dirigés vers le Japon.....).

D'Oshawa à Buffalo (New York), la mégapole Golden Horseshoe, dont Toronto est le cœur, acquiert un poids de plus en plus considérable dans l'armature urbaine du Nord-Est de l'Amérique du Nord. Dans les comtés new-yorkais localisés au Sud de Toronto, un nombre croissant d'entreprises manufacturières est sous contrôle canadien. Les retombées économiques attendues de l'ALENA montreront ou non leurs effets sur l'évolution de ces deux mégapoles transfrontalières en pleine mutation.

Finalement, au sein du grand quadrilatère frontalier du Canada, ce sont les trois côtés maritimes qui participent aujourd'hui d'une même dynamique géopolitique. Il en ressort que la frontière océanique fait de plus en plus partie de l'ensemble national canadien et, mieux encore, qu'elle est partie substantielle de sa région continentale. Les politiques canadiennes en matière océanique ont comme seul et unique but de défendre les emplois de la pêche, l'économie de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Ecosse ainsi que les futures ressources de la plateforme continentale. Si les espaces océaniques canadiens péri-continentaux sont en changement continu, c'est directement à cause des nouvelles techniques de pêche, des nouvelles routes maritimes, des minéraux sous-marins et de la balistique militaire.

Le cas des frontières canadiennes amène à se poser deux questions finales : 1. La haute mer est-elle un élément de la carte politique du monde destiné à disparaître ? 2. Pour combien de temps encore sera-t-elle l'héritage commun de l'humanité ?

Bibliographie sélective

- CLAVAL, Paul, "La géographie militaire du Canada", *Cahiers de Géographie du Québec*, 1990, vol. 34, n° 93, pp. 279-284.
- DOREL, Gérard, "Vancouver et l'avenir pacifique du Canada", *Norois*, 1994, vol. 41, n° 161, pp. 145-152.
- DUFOUR, Jules, "Les revendications territoriales des peuples autochtones du Québec", *Cahiers de Géographie du Québec*, 1993, vol.37, n°101, pp. 263-290.
- GILL, Alison et André-Louis SANGUIN, "Vancouver, la croissance de l'économie et du tourisme en provenance de la ceinture pacifique", *Etudes Canadiennes*, 1990, n° 29, pp. 35-40.
- LETOURNEAU, Paul, "Entre les superpuissances : introduction à la problématique géostratégique du Canada", *Cahiers de Géographie du Québec*, 1990, vol. 34, n° 93, pp. 285-298.
- MINGHI, Julian, "The Conflict of Salmon Fishing Policies in the North Pacific", in KASPERSON, Roger et Julian MINGHI, *The Structure of Political Geography*, Chicago, Aldine Publishing Company, 1971, pp. 464-480.
- NICHOLSON, Norman, *The Boundaries of the Canadian Confederation*, Toronto, Macmillan, 1979.
- PELLETIER, Jean, *Diversité du Canada*, Paris, Masson, 1995.
- PRESCOTT, J.R.V., *The Maritime Political Boundaries of the World*, London, Methuen, 1985.
- RACINE, Jean-Bernard et Paul VILLENEUVE, *Le Canada*, in BRUNET, Roger (sous la direction de), *Géographie Universelle*, tome 4, Paris, Hachette/Reclus, 1992, pp. 236-458.
- ROUGIER, Henri, "Aspects géographiques du Grand Nord canadien", *Norois*, 1994, vol. 41, n° 161, pp. 7-17.
- SANGUIN, André-Louis, "La zone canadienne des 200 milles dans l'Atlantique, un exemple de la nouvelle géographie politique des océans", *Etudes Internationales*, 1980, vol. 11, n° 2, pp. 239-251.
- SANGUIN, André-Louis, *Saint-Pierre et Miquelon, département français d'Amérique du Nord*, Poitiers, Editions Norois, 1983.
- SANGUIN, André-Louis, "Un litige franco-canadien actuel : la zone économique des 200 milles à Saint-Pierre et Miquelon", *Norois*, 1988, vol. 35, n° 137, pp. 85-96.
- SANGUIN, André-Louis, "Feu dans le nid de corbeaux : ethnogéographie des Amérindiens Haida", *Etudes Canadiennes*, 1991, n° 30, pp. 1-11.
- SOKOLSKY, Joel, "A One Ocean Fleet : The Atlantic and Canadian Naval Policy", *Cahiers de Géographie du Québec*, 1990, vol. 34, n° 93, pp. 299-314.